



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 62219

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés qu'éprouvent nos concitoyens handicapés qui ont souvent peu de ressources, à accéder aux transports en commun. Les moyens leur sont encore insuffisants et le coût des transports publics trop élevé, notamment lorsque le travail leur est interdit. L'accès des handicapés aux transports en commun s'avère donc extrêmement difficile, ainsi d'ailleurs que leur circulation dans un environnement conçu exclusivement pour les personnes valides. Il lui rappelle l'avis rendu par le Conseil économique et social intitulé « Situations de handicap et cadre de vie » présenté le 12 septembre 2000, qui conclut entre autres que pour le transport des personnes handicapées « il ne faut pas tant développer des transports spécialisés qu'adapter tous les transports collectifs ». Il la remercie de bien vouloir lui indiquer quelles mesures fortes le Gouvernement entend prendre pour améliorer l'accessibilité tant économique que physique des transports collectifs aux personnes handicapées, auxquelles la Déclaration des droits de l'homme reconnaît, comme à tout citoyen, la liberté d'aller et venir.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62219

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3345